

Projet éducatif communal 2020 - 2023

Sommaire :

- Introduction page 3
- Présentation de la méthodologie page 3

I/Contexte local – Territoire et public concernés par le projet éducatif : Page 4

- A. Les écoles de PLOUGOULM page 5
- B. Les effectifs scolarisés page 6
- C. Les ressources éducatives page 7

II/Le projet éducatif communal

- A. Les intentions éducatives page 7
- B. Les objectifs page 8
- C. Le projet éducatif : une approche par temps page 8

1) Le temps scolaire Page 8

a) *Les horaires des écoles* page 8

b) *L'accompagnement de la ville sur le temps scolaire* page 9

- Crédits alloués aux écoles
- Les classes de découverte
- Le numérique dans les écoles
- La mise à disposition de personnel
- Accès aux ressources éducatives et aux actions proposées Plougoulm

2) Le temps avant et après l'école

Page 10-15

- Garderie du matin
- Pause méridienne
- Etude et accompagnement à la scolarité
- Garderie du soir

3) Le temps du mercredi

Page 16-17

- Les accueils de loisirs sans hébergement

Mot de Madame l'adjointe aux écoles et à la jeunesse :

L'éducation ne cesse pas à la sortie de la classe. C'est pourquoi Plougoulm a souhaité mettre en place un projet éducatif destiné à donner cohérence et lisibilité à sa politique éducative.

Ce projet éducatif entend fédérer les différents acteurs de l'éducation au sens large et regroupe l'ensemble des actions que nous proposons à tous les enfants fréquentant le cycle primaire.

Assurer le bon fonctionnement des écoles et veiller à l'épanouissement, au bien-être et la sécurité des enfants qui les fréquentent relève de nos obligations légales. Plougoulm veut permettre à chaque enfant de bénéficier d'actions éducatives durant les temps périscolaires et extrascolaires ; mais également en accompagnant l'éducation nationale durant le temps scolaire dans la réalisation des projets éducatifs des établissements scolaires.

Disposer d'équipements culturels, sportifs: toutes ces expériences concourent à élargir l'horizon de nos élèves, les aider à s'épanouir et à trouver leur place dans la commune. Vous découvrirez au travers de ce projet, la volonté de la commune de placer l'enfant au cœur de cette démarche.

Enfin, je souhaitais remercier l'ensemble des partenaires intervenants auprès de nos enfants, acteurs éducatifs, services municipaux, secteur associatif, qui, par leur implication et leur collaboration, nous accompagnent afin que nous propositions ensemble de porter une politique éducative que nous souhaitons de qualité au service de nos enfants et de leurs familles.

Virginie Sochard Adjointe

Présentation de la méthodologie

Le Projet Educatif de Plougoulm, l'objectif étant de maintenir et de développer les actions mises en place.

Il s'appuie sur un état des lieux réalisé auprès des écoles, de l'espace Hermine et du service comptabilité.

Ainsi, un important travail de recensement et de proposition a été mené par l'ensemble des services qui œuvrent quotidiennement auprès des enfants en lien avec les partenaires impliqués. Ce travail a été présenté en commission scolaire, à l'ensemble du conseil municipal ; aux écoles et service périscolaire :

- **Des Elus**
- **De la direction du centre de loisir**
- **De l'Education Nationale**
- **Du secteur associatif.**

I.Contexte local – Territoire et public concernés :

La politique éducative de la commune s'exprime dans différents secteurs (sportif, culturel, social..) et s'illustre par des actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire en lien avec ses partenaires.

A. Les écoles :

La commune de Plougoulm compte 1 école publique Charles Perrault et 1 école privée Ste Thérèse.

Comme le prévoit le code de l'éducation, la commune a la charge des écoles publiques. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. Rentrent ainsi dans les obligations des communes l'ensemble des charges courantes (chauffage, éclairage,...) et la rémunération des personnels de service.

A ces charges obligatoires, se rajoutent l'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire. Ainsi, depuis 2020, PLOUGOULM consacre chaque année une enveloppe.

Frais pour l'école public depuis 7 ans (de 2013 à 2020)

203639 € en investissement pour ces dépenses :

- 167490 € pour les bâtiments (changement des fenêtres, rénovation ...) (espaces extérieurs, réfection cours d'écoles,....)
- 36149 € pour l'acquisition de matériel (mobilier, ordinateurs, TBI, ... et matériel nécessaire au fonctionnement des restaurants scolaires)

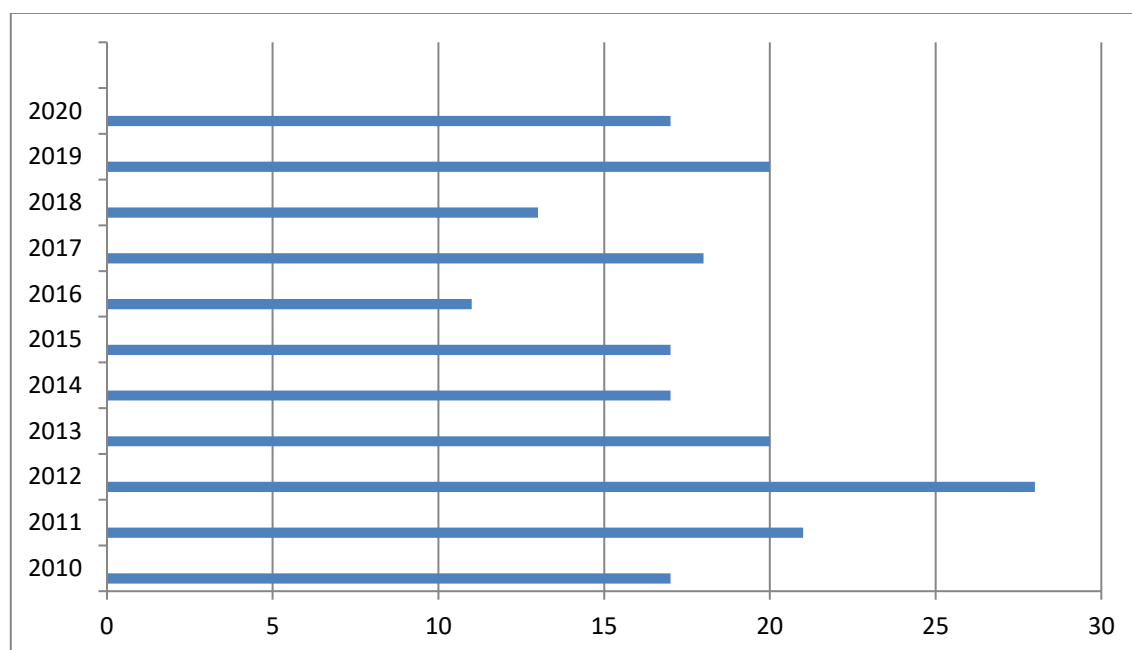
A ces dépenses d'investissement, s'ajoute l'ensemble des travaux de maintenance et d'entretien réalisés par les agents municipaux.

Le service éducation compte près de 2 agents, qui interviennent dans les écoles et 6 dans le restaurant scolaire. Leurs missions sont multiples (entretien, animation en garderie et service des repas en restaurant scolaire, assistance du personnel enseignant concernant les ATSEM).

C'est l'un des plus importants services de la collectivité et représente une masse salariale de près de 43725 € par an.

B. Les effectifs :

Natalité depuis 2010 :



Scolarisés :

Les écoles accueillent 131 enfants répartis ainsi :

➤ 68 enfants sont scolarisés à Charles Perrault en 20/21 dont

- 24 en classes maternelles
- 44 en classes élémentaires

➤ 66 enfants sont scolarisés à Charles Perrault en 21/22 dont

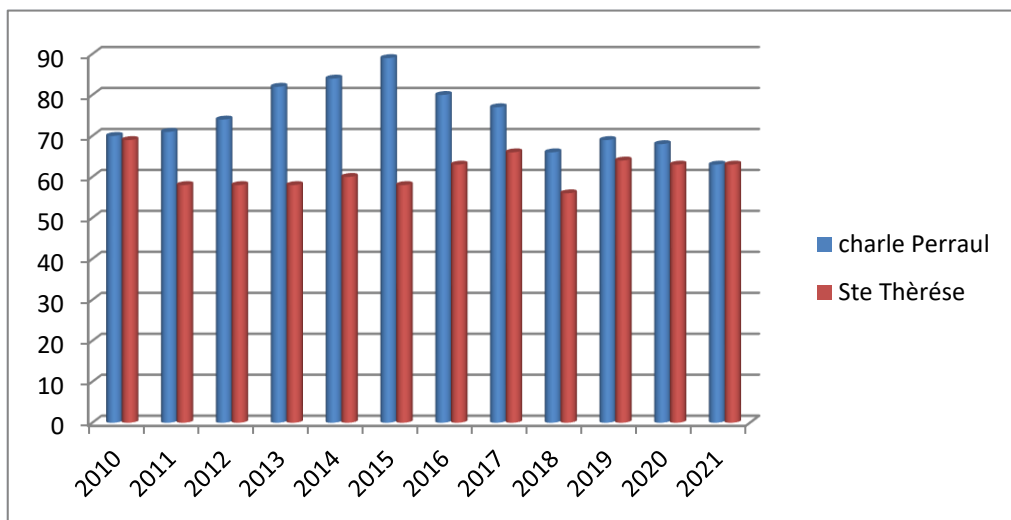
- 25 en classes maternelles
 - 41 en classes élémentaires
-

➤ 63 Enfants sont scolarisés à Ste Thérèse en 20/21 dont

- 25 en classes maternelles
- 38 en classes élémentaires

➤ 63 Enfants sont scolarisés à Ste Thérèse en 21/22 dont

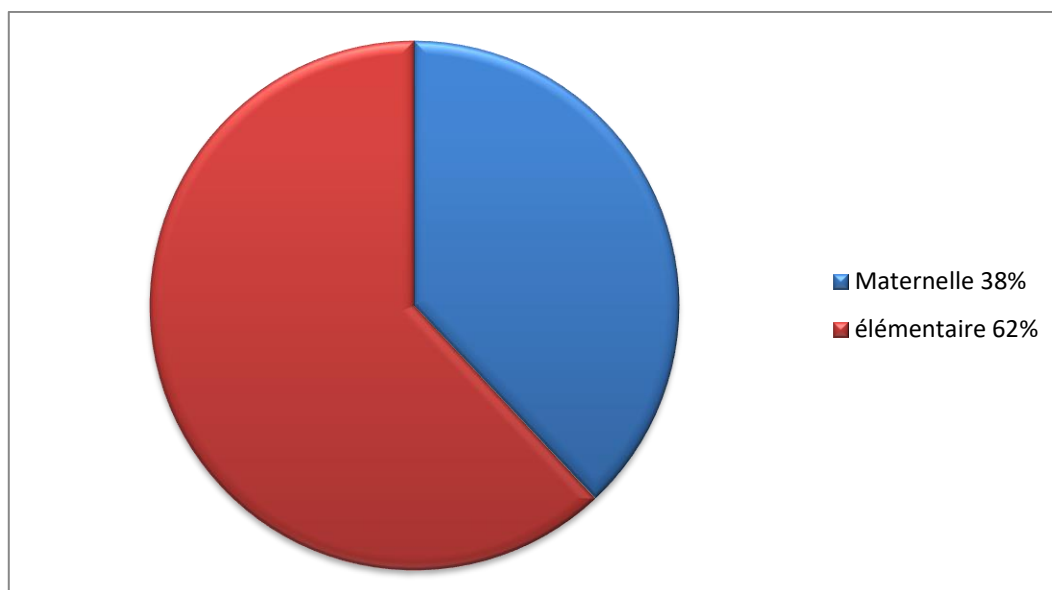
- 29 en classes maternelles
- 34 en classes élémentaires



Effectifs des 2 écoles

depuis 2010

Depuis quelques années, Plougoum enregistre une baisse faible mais régulière des effectifs accueillis dans ses écoles. Plusieurs éléments concourent à cette diminution : une baisse de la natalité, des jeunes ménages ayant fait le choix de s'installer dans les communes situées en périphérie et le fait de ne plus accueillir les enfants domiciliés dans certaines communes hors de Plougoum sans contrepartie financière de la commune de résidence.



Les écoles maternelles publiques et privées accueillent des enfants de moins de 3 ans

C. Les ressources éducatives :

La réussite éducative entend, autour d'un projet partagé, mobiliser les différents outils.

PLOUGOULM dispose de quelques outils et propose des services qui tendent à cette réussite éducative et permettent à l'ensemble des enfants, sur sa commune, un accès à des pratiques et connaissances variées.

Le préalable est donc d'en dresser la liste, de les connaître et de déterminer leur caractère éducatif.

Le service de la culture propose pour le moment une ressource éducative minimale: bibliothèque (médiathèque en projet), organise de manifestations culturelles (foire du livre,...)

Le service des sports dispose également de lieux de pratiques mis à disposition de l'ensemble des partenaires et associations. Outre la salle omnisport et terrain de foot, le service des sports bénéficie d'une mise à disposition d'un animateur communale. Les écoles bénéficient d'une salle de motricité ; un Multisport avec piste d'athlétisme est en projet.

II. Le projet éducatif communal :

A. Les intentions éducatives :

PLOUGOULM souhaite placer l'enfant et ses différents temps au cœur de la démarche.

Le projet éducatif communal constitue le cadre de la politique éducative de notre village. Dans un contexte de décentralisation, il s'impose comme un outil structurant pour les acteurs éducatifs qui s'impliquent quotidiennement au service de l'épanouissement des enfants.

Ce projet entend porter des valeurs et ambitions partagées :

- l'accès du plus grand nombre aux apprentissages et aux connaissances par une ouverture à la culture, aux sports, aux loisirs
- l'initiative et la créativité,
- La socialisation, l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble,
- l'éducation à l'environnement et au développement durable,
- l'accession progressive à l'autonomie,
- la lutte contre les inégalités, etc.

Il a vocation à prendre en compte l'enfant, au-delà de son statut d'élève et doit permettre un égal accès à ceux les plus éloignés de l'école et des structures éducatives.

Il tend à instaurer une dynamique collective permettant une prise en compte des différents besoins et rythmes de vie de l'enfant, une offre éducative variée et de qualité et l'enrichissement des activités sur tous les temps de l'enfant.

B. Les objectifs :

- Favoriser la réussite scolaire de tous les enfants
- Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant
- Favoriser le vivre ensemble

C. Le projet éducatif : une approche par temps

Afin d'atteindre ces objectifs, PLOUGOULM propose une offre aux familles et accompagne l'ensemble des partenaires qui interviennent auprès des enfants, sur les différents temps. Au travers de ce projet éducatif, nous souhaitons bâtir un réel parcours éducatif sportif culturel et artistique cohérent et adapté à chacun.

1) Le temps scolaire

a) *Les horaires des écoles*

La modification de l'organisation des temps scolaires et le retour à une semaine de 4 jours, souhaitée par une grande majorité des parents des conseils d'écoles.

Ainsi, à compter de septembre 2020, la semaine scolaire se décomposera ainsi :

Matin		Après-midi
Lundi	8h45 – 11h45	13h45 – 16h30
Mardi	8h45 – 11h45	13h45 – 16h30
Jeudi	8h45 – 11h45	13h45 – 16h30
Vendredi	8h45 – 11h45	13h45 – 16h30

Afin de privilégier la régularité des horaires, les 4 jours de classe sont identiques, et la fin de la classe est fixée tous les jours à 16h30.

Ces horaires, harmonisés sur l'ensemble des écoles, permettent des temps d'enseignement adaptés au rythme des enfants et une pause méridienne de deux heures garantissant leur bien-être.

Ils respectent en outre les préconisations de l'Education Nationale et répondent aux souhaits d'harmonisation exprimés par les parents de fratries.

b) L'accompagnement de PLOUGOULM sur le temps scolaire

Ainsi, elle intervient sur différents points importants :

Crédits alloués aux écoles :

La commune alloue chaque année des crédits afin que les écoles puissent acquérir le matériel pédagogique nécessaire au bon fonctionnement des écoles. (Papeterie, livres scolaires,...)

Ce montant annuel par enfant scolarisé s'élève à :

- 142 € pour un enfant scolarisé en classe maternelle
- 142 € pour un enfant scolarisé en classe élémentaire.

Pour l'année scolaire 2020/2021, le montant global s'élève à 7800 €.

A ces crédits de matériel, s'ajoute une enveloppe de 1500 € par an, liée aux transports des enfants et de leurs enseignants vers les différents sites culturels, en fonction de leurs projets pédagogiques.

Comme prévu par le code de l'éducation, la commune participe également aux frais de scolarité des enfants accueillis dans l'école privée.

730 € par élève

Le numérique dans les écoles

Les écoles de Plougoulm disposent d'un accès internet et d'ordinateurs.

Les salles de classes élémentaires sont équipées de TBI et de postes informatiques dans les classes ou de salles informatiques dans les écoles.

Les élèves disposent également de tablettes numériques.

La mise à disposition de personnel

Sur le temps scolaire, Plougoulm met à disposition de l'éducation nationale, dans la classe de maternelle de l'école Charles Perrault, un agent territorial spécialisé des écoles maternelles(ATSEM).

Un éducateur communal :

Titulaires de diplômes S.T.A.P.S. et/ou de brevets d'état, pour l'encadrement et l'enseignement des activités physiques et sportives auprès des élèves des 2 écoles.

Consciente de l'importance du sport dans le développement de l'enfant.

La participation de l'intervenant permet:

- une pratique différenciée, en fonction des niveaux,

- une pratique simultanée d'un plus grand nombre d'élèves
- une meilleure prise en compte de la sécurité des élèves (respect des taux d'encadrement de certaines activités prévus par les textes).

- Accès aux ressources éducatives et aux actions proposées Plougoulm et Haut Léon communauté.

Les infrastructures et les futures manifestations culturelles de la commune interviennent sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire en mettant locaux et compétences à disposition.

La bibliothèque : propose des accueils pour les scolaires à l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de PLOUGOULM. Prochainement une médiathèque. La médiathèque proposera aux écoles des visites thématiques ou libres, lié aux apprentissages scolaires.

Nous envisageons plusieurs possibilités pas encore définit comme : « Des séances de lecture proposées par le personnel ou les bénévoles. Des visites sur des thèmes prédéfinis, l'organisation d'ateliers, des visites d'expositions... ».

La Foire du livre : Une journée de vente de livre d'occasions pour l'ensemble de la population.

2) Le temps avant et après l'école :

Afin de répondre aux besoins des familles, la commune propose un service de garderie dès 7 heures 30, selon le référentiel proposé ci-dessous.

L'arrivée des enfants se fait de manière échelonnée. Ce temps se doit d'être calme et reposant pour l'enfant afin de faciliter la transition sur le temps scolaire et ainsi favoriser les apprentissages.

La garderie accueille quotidiennement, sur ses lieux

Matin, 20 enfants soit près de 15% des effectifs scolarisés.

Soir, 20 enfants soit près de 15% des effectifs scolarisés.

Organisation des temps périscolaires : garderie du matin à l'école maternelle et élémentaire Garderie matin

7h-8h30	-assurer un service d'accueil avant l'école les jours de la semaine scolaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi	accueil individuel et échelonné - respect du rythme de l'enfant (notamment en maternelle) -
----------------	--	---

		privilegié les moments d'écoute individualisée
Public concerné	-enfant scolarisé aux écoles	-inscription périscolaire obligatoire -service facturé aux familles
Encadrement	-3 agents formés aux métiers de l'animation (BAFA, CAP petite enfance, CQP animation,...)	-accueillir l'enfant, c'est également accueillir la famille -faciliter la communication et les échanges avec les parents, être à l'écoute. -faire le lien avec les enseignants -relation privilégiée, continue avec l'adulte de référence, apporte bienveillance et sécurité
Environnement	-mise à disposition de matériel dans l'école	-salle de garderie, salle de motricité -privilégier une salle d'une superficie suffisante permettant l'installation de différents espaces (jeux de construction, coin lecture, jeux de société, dessin,) disposant de tables et mobiliers adaptés
Activités	-organiser des activités, jouer avec les enfants, les laisser jouer entre eux, permettre de débiter la journée sereinement dans une atmosphère apaisée.	-proposer des activités calmes qui prennent en compte les rythmes et besoins de l'enfant (lecture de contes, dessin,...). Les effectifs réduits le matin, facilitent leur mise en place.

La pause méridienne :

Composée de deux heures (11h45 – 13h45), la pause méridienne est un moment charnière entre deux périodes de travail scolaire où chaque enfant doit pouvoir

recupérer de sa matinée de classe, se détendre et bénéficier pleinement d'un repas de qualité, équilibré et varié, préparé dans le respect des règles d'hygiène. C'est également un temps important en terme éducatif, puisqu'il fait appel à des notions de vie en collectivité et d'éducation alimentaire.

Par l'instauration de règles de vie simples et l'aménagement des espaces, l'enfant doit profiter d'un véritable temps de récupération et d'une convivialité à table. Cette prestation fait conjointement appel aux savoir-faire des équipes techniques et des équipes d'animation du temps d'interclasse.

Chiffres clés :

- **1 site de restauration scolaire**
- **Une moyenne de 80 repas servis chaque jour (9250 en 2020)**
- **6 Agents intervenants quotidiennement sur ce temps**

Durant l'année scolaire 2020/2021 :

- 59 % des enfants scolarisés en élémentaire et 67% des enfants scolarisés en maternelle ont fréquenté le restaurant scolaire

Le temps du repas :

- Assurer à l'enfant un repas équilibré correspondant à ses besoins nutritionnels
- Accompagner l'enfant durant ce temps, en assurant une présence à table, afin de favoriser la découverte du goût et le plaisir de manger
- Respecter les conditions d'hygiène et de sécurité (lavage des mains avant et après repas, suivi des PAI, veille concernant les allergies alimentaires, hygiène des sols et du matériel)
- Initier à la vie collective, à la citoyenneté et au respect des autres et du matériel

Les repas sont préparés par la Léonarde et livrés chaque jour dans le restaurant scolaire.

Le temps d'animation :

Favoriser l'épanouissement, la découverte et le bien-être de l'enfant.

Les menus sont élaborés par le traiteur dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le repas est composé d'une entrée d'un plat et d'un accompagnement, d'un laitage et d'un fruit.

Des produits issus de l'agriculture biologique et des circuits courts ou de proximité (Bio ou LABEL) sont proposés dans les menus pour l'ensemble des familles de produits (lait, yaourts, viandes, légumes, fruits).

Nous espérons revoir les propositions, afin d'apprendre aux enfants le plaisir de manger et leur donner goût. Les animateurs municipaux participent à l'éducation nutritionnelle des enfants en les invitant à goûter à tous les plats ; en maternelle, les enfants sont assistés par les ATSEM au restaurant scolaire.

Dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I), les familles d'enfants souffrant d'allergies alimentaires peuvent apporter les informations adaptées aux restrictions alimentaires de leurs enfants.

Le temps d'animation :

En complément du temps de repas, un temps d'animation sera proposé aux enfants, sous forme d'ateliers dirigés, par les agents de la collectivité.

Ces ateliers permettront aux enfants de découvrir de nouvelles pratiques.

Ils seront organisés par cycle et adaptés en fonction des âges.

En complément, et afin de respecter le rythme de chacun, des ateliers « libres » seront également proposés.

Des espaces calmes et surveillés accueilleront des activités manuelles ou ludiques au choix de l'enfant.

Organisation des temps périscolaires : pause méridienne à l'école maternelle et élémentaire

11h45-13h45	-proposer une pause méridienne à l'école répondant à des critères de qualité	-proposer une pause de qualité en matière alimentaire, de service et d'animation : Les lundi , mardi, jeudi, vendredi, la pause méridienne est avant tout pour l'enfant un temps de récupération entre deux temps scolaires
Public concerné	-enfants scolarisés déjeunant en restaurant scolaire	-inscription périscolaire obligatoire -tarification en fonction du quotient familial
Encadrement	-personnels formés aux métiers de l'animation (BAFD, ETAPS, BAFA, CAP petite enfance, CQP animation), ATSEM, personnel spécialisé, autres)	-gestion des effectifs de présents dès 9h00. organisation des services, ajustement des équipes, proposition et encadrement des activités avant ou après le repas en lien avec le projet éducatif. - des adultes en aide sur le temps du repas : échanges et convivialité pour les maternelles et encadrement autour du self pour les plus grands.
Environnement	-mettre à disposition du matériel dans l'école	-restaurant scolaire : vigilance pour lutter contre le bruit, veillé à des aménagements d'espaces, proposer 2 services. -prévoir le matériel nécessaire à la mise en place des ateliers -à l'intérieur, aménager des espaces calmes.
Activités	-favoriser la découverte d'activités selon des thématiques définies.	-proposer des activités variées et adaptées aux besoins et rythmes des enfants.

		-encourager la coopération, favoriser l'autonomie et la responsabilisation.
--	--	---

Les études surveillées pour les enfants scolarisés en élémentaire :

D'une durée d'une heure, les études sont proposées par la commune, les Lundi soir et Jeudi soir à partir de 17h. Elles sont surveillées par des personnels municipaux. Elles respectent le ratio d'encadrement suivant :
1 encadrant pour 5 élèves maximum.

16h45-18h30	-assurer un service d'accueil souple les jours de la semaine scolaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi	-assurer un départ individuel et échelonné dès la sortie de classe à 16h30 jusqu'à 18h30.
Public concerné	-enfants scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles	-inscription périscolaire obligatoire -service payant fixé chaque année par délibération
Encadrement	- ___agents formés aux métiers de l'animation (BAFA, CAP petite enfance, CQP animation, autres)	-encadrement d'un groupe d'enfants (maximum 14) -faciliter la communication auprès des parents, être à l'écoute, faire le lien avec l'école.
Environnement	-salles de garderie, salles de motricité, salles de repos, accès aux extérieurs -mise à disposition du matériel de la commune	-privilégier une salle d'une superficie importante permettant l'installation de différents espaces (jeux de construction, coin lecture, jeux de société...)
Activités	-temps de loisirs axés sur le jeu et activités créatives simples	-laisser la possibilité aux enfants de choisir de jouer ou s'occuper de manière autonome à l'intérieur et/ou l'extérieur

3) Le temps du mercredi :

PLOUGOULM propose des animations et services à destination du public et notamment des familles.

Comme pour le temps scolaire, l'ALSH bénéficie également de l'ensemble des ressources éducatives.

Les Accueils de loisirs sans hébergement :

PLOUGOULM accueille les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires dans le centre de loisirs (ALSH) :

1 ALSH pour les enfants en âge élémentaire.

Les enfants peuvent y être accueillis de 8h30 à 18h, un service de garderie gratuit complète la journée en accueil de loisirs de 7h à 8h30.

Missions principales des ALSH déclinées dans les projets pédagogiques :

Permettre à l'enfant :

- d'être acteur de ses loisirs, de ses vacances
- de s'épanouir et de mieux se connaître
- d'évoluer dans un environnement ludique et sécurisant
- de développer et/ou renforcer les capacités physiques et intellectuelles de chacun

organiser et mettre en œuvre des activités adaptées en incitant à la participation et implication des enfants.

offrir un lieu d'échanges agréable, d'écoute et de ressources pour favoriser la socialisation

développer l'accès à l'autonomie

• favoriser la construction des projets en développant l'accompagnement et la participation des enfants

favoriser le vivre-ensemble en développant les notions de solidarité, citoyenneté, entraide, respect,

□ diversifier les champs d'expérience afin de favoriser l'ouverture culturelle, sportive, sociale...

□ s'appuyer sur des partenaires

Des activités variées sont proposées: activités sportives, créatives, culturelles sur site mais aussi des sorties à la journée pour visite, promenades etc.... Pendant les vacances, des camps sont organisés sur plusieurs jours.

Fréquentation :

Durant l'année 2020, les accueils de loisirs du service Enfance/Jeunesse ont accueillis environ 60 enfants (50 familles)

L'**accueil de loisirs** est géré par deux services municipaux : HLC et la commune. Leur fonctionnement est défini dans le Projet Pédagogique et l'organisation est décrite dans le règlement intérieur remis aux familles au moment de l'inscription. Afin de proposer une qualité d'accueil en accord avec la réglementation en vigueur dans les accueils de mineurs, l'inscription des enfants en amont des mercredis et des périodes de vacances sont obligatoires.

Au travers de ce projet éducatif communal, PLOUGOULM souhaite une politique éducative engagée, en faveur des enfants scolarisés sur sa commune.